

Résultats semestriel 2023 du Groupe La Poste : Au service de qui ?

Le 2 août était présenté au Conseil d'Administration les comptes semestriels du Groupe La Poste. Son chiffre d'affaires augmente de 4% à 17Mds€, avec un résultat net à 461 millions d'€ contre 919 millions en 2022.

La période Covid, avec l'augmentation des livraisons à domicile est derrière nous, le e-commerce est à la baisse et le nombre de colis également, tout en restant important.

Le numérique et surtout la CNP prennent le relais...

La Banque Postale augmente son chiffre d'affaires de 26% grâce aux résultats de la CNP.

L'annonce du CA : le Comité de Surveillance de La Banque Postale vient de débarquer son Directeur Général, Monsieur Philippe Heim, au motif qu'il n'aurait pas atteint ses objectifs !?! Le N°2, débarqué lui aussi début juillet, et des changements à la tête de La Banque Postale qui interpellent...

Quelles en sont les véritables raisons ? La non résistance au stress test de la Banque Centrale Européenne (BCE) sur les banques européennes ? La mauvaise gestion de la Banque de Financements et d'Investissement (BFI) ? De la banque de détail ? La stratégie ?

Dans le même temps, **GEOPOST** encaisse le ralentissement du e-commerce et subit ses investissements douteux à l'image de DPD BRT en Italie pour lequel, après enquête du juge anti-mafia de Milan, Géopost comme l'ensemble des opérateurs colis du pays, se retrouve à payer une amende de 176 millions d'€uros pour fraude fiscale et sociale par le biais de ses nombreux sous-traitants non déclarés. Des millions d'€uros qui manqueront à la Sécurité Sociale Italienne...

Cherche repreneur pour **DPD STUART**, sinon l'activité sera arrêtée et se soldera par une perte de 134 millions d'€uros.

Dans ce secteur également, après l'implantation rapide de plusieurs opérateurs c'est aujourd'hui un repositionnement qui en diminue fortement le nombre. Baisse d'activité, lutte des livreurs, procès devant les tribunaux, projet de directive européenne sur la présomption de salariat, des riverains contre les nuisances des « dark stores »... auront-ils eu raison de ce modèle ?

L'aménagement des règles sur la mise en place des Zones Faibles Emissions (ZFE), prévue pour 2025, amène le groupe à suspendre l'activité d'Urby, logistique urbaine, et déprécie l'activité de - 45 M d'€uros. Hasard du calendrier, le 2 août, jour de ce Conseil, est également le jour où l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que la terre peut régénérer en un an. Le climat attendra...

Au-delà, c'est tout le modèle de sous-traitance qui est interrogé tant il est important dans le groupe, principalement sur la branche GEOPOST, débordant sur l'activité de La Poste SA et représentant un tiers du chiffre d'affaires du groupe. Ce "modèle" interroge, tant il est imprégné dans la vision du groupe.

La CGT FAPT interpelle régulièrement nos dirigeants sur le recours massif à l'intérim (23 000 Equivalents/Agent/Année à La Poste SA) quand les départs représentent 25 000 postiers sur deux ans, à la sous-traitance qui renvoie les responsabilités sociales et environnementales du donneur d'ordre sur les entreprises avec lesquelles elle sous-traite... avec ses conséquences sur l'emploi, le service...

Ce n'est pas aux postiers, qu'ils soient actifs ou retraités, ni aux sous-traitants et encore moins aux usagers de payer les erreurs stratégiques des actionnaires quand ceux-ci perçoivent dividendes et rachat d'actions.

Les actionnaires du groupe La Poste n'en démordent pas, pas d'autres solutions pour eux que de continuer à investir à tout va, quel que soit le secteur d'activité au détriment de la qualité de service et des missions de Service Public dévolues à La Poste qui elles, doivent compter sur les subventions de l'Etat actionnaire...

En quoi le développement à l'étranger sert les intérêts des postiers et des usagers ?

La prime d'intéressement pour les premiers, adossée aux résultats du groupe, variable financière quand les NAO patinent... Pour les seconds, c'est dégradation du service, suppression du J+1, fermetures de Bureaux de Poste, augmentation des tarifs (+8% en 2024)...

Les principaux bénéficiaires de ces résultats sont nos deux actionnaires "publics" qui se distribuent dividendes et autre rachat d'actions...

Et pendant ce temps-là, la rémunération des postiers ne suit pas l'inflation...

Il est utile de rappeler que l'expansion du groupe s'est faite grâce aux bénéfices dégagés par l'activité courrier, non pour dégager de généreux bénéfices aux actionnaires quand les postiers peinent à boucler la fin du mois.

